

COMMUNE DE SAINT BONNET LES ALLIER
BUDGET PRIMITIF 2023
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

La Commune de SAINT BONNET LES ALLIER a une superficie de 151 hectares. Sa population DGF est de 424 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est membre de la Communauté de Commune BILLOM COMMUNAUTE, fusion des communautés de communes de Mur es Allier et Billom Saint Dier/Vallée du Jauron. La longueur de voirie est de 3 943 m et compte environ 170 logements participant à la taxe d'habitation. On a constaté une explosion de la population ces vingt-cinq dernières années suite à la réalisation, notamment, de plusieurs lotissements. Mais le nombre d'habitants est plutôt à la baisse depuis 2016, car peu de constructions ont été réalisées.

C'est une commune qui n'a pas d'entreprise sur son territoire d'où une faible attribution de compensation qui s'élève chaque année à 1515 €. Elle est en regroupement pédagogique avec la Commune de PERIGNAT ES ALLIER et utilise les services de l'ALSH pour les TAP/cantine/garderie/centre de loisirs. Cette décroissance de la population menace de fermeture des classes du RPI.

Elle dispose d'un budget CCAS et lui attribue une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement.

Depuis 2014, la Commune rembourse 1 emprunt de 70 000 € à la caisse d'épargne pour l'extension de l'école, qui se soldera en 2029.

En 2022, 2 emprunts ont été contractés auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement à court et long terme des travaux de rénovation de la salle polyvalente :

- Un emprunt de 120 000 € sur 15 ans au taux de 0,95% ;
- Un prêt relais de 275 000 € sur 2 ans au taux de 0,25%.

Le budget principal de la commune s'équilibre à **319 067,46 €** en section de fonctionnement et à **414 246,39 €** en section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, des crédits supplémentaires ont été prévus à l'article 60612 – Energie et électricité et à l'article 65548 – Autres contributions (ALSH Pérignat-sur-Allier) en raison de l'augmentation des coûts.

Pour la section d'investissement, la Commune prévoit les travaux suivants :

- Rénovation de la salle polyvalente (71 947 €)
- Travaux de voirie (2 000 €)
- Eclairage public (38 000 €)
- Bâtiments divers avec installation d'un atelier modulable (10 000 €) et rénovation des logements communaux (6 000 €)
- Aménagement en traverse RD 81 - Végétalisation (4 000 €)
- Aménagement de la cour de l'école avec un voile d'ombrage (500 €)
- Acquisition de matériel (8 348 €)
- Aménagement d'une aire de jeux à la Prade (8 348 €)

Le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'autofinancement de la commune sont des ressources permettant de financer le capital annuel des emprunts.

Pour la rénovation de la salle polyvalente, le solde des subventions FIC, REGION et DETR a été inscrit au budget pour un montant de 146 840 €.

Pour l'aménagement de l'aire de jeux de la Prade, le solde de la subvention FIC (correspondant à 50 %) a été inscrit pour un montant de 4 305 €.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour 2023, la Commune n'augmente pas le taux des taxes locales. Le produit fiscal attendu s'élève à 116 927 €.

| | Taux 2023 |
|--------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 13,00 % |
| Taxe foncière (bâti) | 36,37 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 122,88 % |